OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
JOURNAL DU SÉNAT.

Jeudi, 14 mars 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents : l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur.

MM. Adams, Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Clark, Cole, Dauney, Dorsey, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harrison, Hereford, Lacoste, Moore, Peck, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill.

M. Salomon, assistant-greffier de la Chambre, informe le Sénat du pouvoir de la Chambre.

"L'Acte pour autoriser la liquidation des affaires de la banque de Cité de la Nouvelle-Orléans" et la :

"L'Acte en faveur de Elkin J. Jones, ex-shérif de la paroisse de Claiborne, et Benjamin Parker, shérif de Bienville."

Il informe aussi le Sénat que la Chambre donne son concours, avec amendement, aux "Résolutions pour amender certains articles de la Constitution."

Il demande de plus le concours du Sénat à :

"L'Acte pour pourvoir à la comparution des témoins appelés à témoigner devant les Grands Jurés."

"L'Acte relatif aux cautions de G. W. Tarlington, ex-shérif de la paroisse de Madison et de F. Devinny, ex-shérif de la paroisse de Pinquemines" et à la :

"Résolution donnant un congé à R. J. S. Sainner."

Il demande aussi la signature du Président du Sénat aux bills entérinés de la Chambre qui suivent :

"Acte pour fixer le salaire du Député-Ingénieur de l'Etat à deux mille piastres."

"Acte en faveur de Elkin J. Jones" et

"Acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer du Mississipi à la Grande Rivière."

Il informe de plus le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé le bill entérié du Sénat intitulé : "Acte pour incorporer la ville de Homer, dans la paroisse de Claiborne."

Le Président signe ce bill, et M. Van Wickle, du comité d'enrôlement, le produit au Sénat et le présente au Gouverneur pour qu'il l'approuve et le signe.

Par un autre message, M. Salomon informe le Sénat du concours de la Chambre à :

"L'Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour établir le système de Circuit dans le 16me et 17me District Judiciaire, approuvé le 29 janvier 1847." à :

"L'Acte relatif à l'établissement d'une branche de la Banque de l'Etat de la Louisiane à Baton-Rouge" et à la "Résolution requérant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès de faire établir des communications expéditives avec l'Ocean Pacifique."

M. Peck, qui avait voté hier en faveur d'adopter de nouveau la 1re section de "l'Acte pour revoir et amender l'acte intitulé : "Acte pour établir des écoles publiques dans l'Etat de la Louisiane, approuvé le 3 mai 1847" et "Acte qui amende le dit acte, approuvé le 20 décembre 1848" obtient la permission de changer son vote, et de le faire enregistrer contre l'adoption de la dite section.

M. Bryce, du comité judiciaire, fait un rapport favorable à "l'Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour organiser des Cours de District dans l'Etat de la Louisiane, excepte dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, approuvé le 30 mai 1846."

Le dit bill subit sa 2de lecture, et il est adopté.

Sur motion, on se dispense des règles le dit bill subit sa 3me lecture et passe.

M. Van Wickle fait le rapport suivant qu'on lit :

Le soussigné, rapporteur, au nom du Sénat, du comité conjoint, nommé pour examiner les différentes statistiques qui règlementent la construction et la réparation des levées dans l'Etat, et qui peut-être pourront pour envoyer chercher des personnes ou des documents, qui pourraient lui procurer les meilleurs moyens à recommander afin de prévenir les fréquens débordements dont du Mississippi et des autres cours d'eau qui sont les affluens de ce fleuve,

Demande respectueusement la permission d'exposer au Sénat, que, pour s'acquitter des devoirs à lui imposés, il a assisté régulièrement et avec ponctualité aux séances du comité, l'examen du sujet renfermé au comité a été long et pénible ; on a puisé à toutes les sources dont l'on pouvait tirer des renseignements. On a consulté des ingénieurs experts, les hommes de l'art, et des hommes expérimentés. En outre, le résultat de l'examen scrupuleux qu'on a fait du dit sujet, le rousseigne à rédiger le rapport ci-joint. Ce rapport, c'est a regret qu'il dit, ne peut pas complètement satisfaire de ses collègues du comité ; mais il peut que la majorité en sera d'accord avec lui sur tous les points principaux qu'il a fait ressortir.

Des qu'il sera, à une époque ultérieure de la session, de voir le comité se mettre à l'œuvre, le Législateur puisse avoir le temps de prendre en considération, le soussigné s'est déterminé à soumettre au jugement du Sénat son rapport, tout imparfait qu'il est, dans l'espoir que les opinions qui ont jusqu'ici pu et opinions se mettent engagées à présenter leurs différences en discussion, et qu'ainsi le Sénat sera mis à même de se prononcer sur leur mérite respectif et de donner une opinion d'une importance vitale pour la sûreté de l'Etat.

(Signé) S. VAN WICKLE,
Rapporteur du comité au nom du Sénat.

Sur motion de M. Cole, on ordonne l'impression dans les deux langues de ladite exposition du rapport précédent et des documents qui l'accompagnent.

De la part du comité des améliorations à l'intérieur, M. Van Wickle rapporte un "Acte pour venir au secours de la ville d'Alexandrie, qu'on lit en 1re lecture.

M. Gardère, du comité d'enrôlement, rapporte que :

L'Acte pour changer l'époque de la tenue de la Cour de District dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée," et la "Résolution demandant à l'Ingénieur de l'Etat d'enlever les obstacles à la navigation de la chute de Coushatta" sont rédigés correctement.

Il rapporte de plus que les bills et Résolutions de la Chambre, qui lui ont été remis, sont rédigés correctement.

"Résolution pour fixer le salaire du Député-Ingénieur à deux mille piastres.

"Acte en faveur de E. J. Jones.

"Acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer du Mississipi à la Grande Rivière.

"Acte pour pourvoir à la plus grande sûreté des prisonniers" et

"Résolution pour améliorer le Hoff Power"

Le Président du Sénat signe ces bills et résolutions, et l'assistant-secrétaire en informe la Chambre.

Il demande de plus la signature de l'Orateur de la Chambre aux bills et résolutions envoyés du Sénat, qui précèdent.

L'assistant-secrétaire demande aussi le concours de la Chambre à :

"L'Acte pour revoir et amender l'acte intitulé : "Acte pour établir des écoles publiques dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 3 mai 1847 et "Acte qui amende le dit acte, approuvé le 20 décembre 1848" obtient la permission de changer son vote, et de le faire enregistrer contre l'adoption de la dite section.

M. Bryce, du comité judiciaire, fait un rapport favorable à "l'Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour organiser des Cours de District dans l'Etat de la Louisiane, excepte dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, approuvé le 31 avril 1847."

Le dit bill subit sa 2de lecture, et il est adopté.

Sur motion, on se dispense des règles le dit bill subit sa 3me lecture et passe.

M. Van Wickle fait le rapport suivant qu'on lit :

Le soussigné, rapporteur, au nom du Sénat, du comité conjoint, nommé pour examiner les différentes statistiques qui règlementent la construction et la réparation des levées dans l'Etat, et qui peut-être pourront pour envoyer chercher des personnes ou des documents, qui pourraient lui procurer les meilleurs moyens à recommander afin de prévenir les fréquens débordements du Mississippi et des autres cours d'eau qui sont les affluens de ce fleuve,

Demande respectueusement la permission d'exposer au Sénat, que, pour s'acquitter des devoirs à lui imposés, il a assisté régulièrement et avec ponctualité aux séances du comité ;